



Les collections privées

Approches historiques et juridiques

Voiture Bugatti Type 35B. Collection Schlumpf, Cité de l'automobile, Mulhouse, France. Dontpanic [GFDL ou CC-BY-SA-3.0]. Source : Wikimedia Commons.

16-17 mars 2017

Rome

UNIDROIT - Via Panisperna, 28

Colloque organisé par UNIDROIT, l'ISCHAL, l'Institut des sciences sociales du politique (CNRS - ENS Cachan - Univ. Paris Nanterre) et le cabinet BonelliErede

Avec le soutien de l'Università degli Studi di Milano, du Centre de droit de l'art de Genève, de l'IEDP et de l'IDEP de l'Université Paris-Saclay.



International Society
for Research on Art and
Cultural Heritage Law

Société internationale
pour la recherche sur le
droit du patrimoine culturel
et le droit de l'art



BonelliErede



Institut - Droit
Ethique - Patrimoine



UNIVERSITÀ
DEGLI STUDI
DI MILANO



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

FACULTÉ DE DROIT
Centre du droit de l'art

Les collections privées

16 mars 2017

9h Accueil

Manlio FRIGO, professeur de droit international à l'Université de Milan, avocat au barreau de Milan (of counsel, cabinet BonelliErede)
Jérôme FROMAGEAU, président de l'ISCHAL
Jorge SÁNCHEZ CORDERO, membre du conseil de direction d'UNIDROIT, professeur, directeur du Mexican Center of Uniform Law
Marina SCHNEIDER, fonctionnaire principale, UNIDROIT

Constitution des collections privées

Présidence de séance et propos introductifs :
Jorge SÁNCHEZ CORDERO

9h30 Histoire des collections privées

Patrick MICHEL, professeur à l'Université de Lille et à l'École du Louvre

10h Comparaison collectionnisme privé/public

Antoinette MAGET-DOMINIĆIĆ, maître assistante à la faculté de droit de l'Université de Lucerne

10h30 La collection source de savoir / la figure du scientifique collectionneur

Michel VAN PRAET, conservateur général du patrimoine

11h Pause

11h15 Histoire de la formation des collections en Italie

Guido GUERZONI, professeur à l'Université Bocconi de Milan

11h45 Droits nationaux sur les collections privées : problèmes et solutions

Eleni MOUSTAIRA, professeur à l'Université d'Athènes

12h15 Echanges avec la salle

La protection publique des collections privées

Présidence de séance : Marina SCHNEIDER

14h Notion de collections privées, regards croisés : Italie-France

Mathilde ROELLINGER, avocate au barreau de Paris
Manlio FRIGO

14h45 Les protections offertes en droit interne : France-Suisse

Marie CORNU, directrice de recherche au CNRS
Marc-André RENOLD, professeur à l'Université de Genève, directeur du Centre du droit de l'art

15h30 Les collectionneurs et la déontologie

Vincent NÉGRI, chercheur au CNRS

16h Les outils institutionnels (fondation, trust, fidéicomis, waqf)

Table ronde animée par Véronique MAGNIER, professeur à l'Université Paris Saclay, directrice de l'IDEP
Giovanna FORLANELLI ROVATI, vice-présidente de la Fondazione Luigi Rovati, Monza
Jean-Claude GANDUR, président de la Fondation Gandur pour l'Art, Genève

17 mars 2017

Mises en valeur et accessibilité des collections

Présidence de séance : Manlio FRIGO

9h L'accessibilité publique des collections privées (prêts, dépôts, ouverture publique)

Marc-André RENOLD

9h30 Interactions entre collections privées et secteur privé (fondations d'entreprise, collections bancaires)

Droit italien : Silvia STABILE, avocate au barreau de Milan (of counsel du cabinet BonelliErede)

Droit français : Géraldine GOFFAUX, professeur à l'Université d'Orléans

10h15 L'enrichissement des collections publiques avec transfert de propriété (dons, legs)

Apolline SANS, master Marché de l'art de l'École du Louvre

10h45 Pause

11h15 Les archives privées ou en mains privées, leur protection et leurs modalités d'acquisition et d'entrée dans les collections publiques

Séphane DUROY, professeur à l'Université Paris Saclay

11h30 Communication scientifique sur les collections archéologique et ethnologique de la Fondation Gandur pour l'Art

Isabelle TASSIGNON, conservatrice collection archéologie

12h La fiscalité française favorise-t-elle l'accès aux collections privées ?

Armelle VERJAT, Docteur en droit

12h30 La fiscalité en Italie

Riccardo UBALDINI, avocat au barreau de Milan (partner du cabinet BonelliErede)